



DÉCISION
24 OCT. 2024
du _____

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 03 septembre 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 03 septembre 2024, portant sur:

un crédit de 8 421 100 francs destiné à l'arborisation et la végétalisation du domaine public de la commune et la mise en place d'une veille sanitaire du patrimoine arboré

est approuvée avec la remarque suivante:

Sous réserve de l'octroi d'un préavis favorable de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (l'OCAN) aux demandes en autorisation de construire et du respect des conditions qui y seront apposées.


Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



**Crédit de 8 421 100 francs destiné à l'arborisation et la végétalisation
du domaine public de la Ville de Genève et la mise en place d'une veille
sanitaire du patrimoine arboré (PR-1606 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des
communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 59 oui et 5 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
8 421 100 francs, destiné à l'arborisation et la végétalisation du domaine
public de la Ville de Genève et à la mise en place d'une veille sanitaire du
patrimoine arboré.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue
à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom
de la Ville de Genève, à concurrence de 8 421 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du
bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie
au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève
de 2024 à 2033.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden